



Le 30 juin 2010

Service communication interministérielle & presse

## Communiqué à la Presse

### Liaison Toulouse-Castres : Feu vert pour l'achèvement de la mise à 2x2 voies par mise en concession autoroutière

Au regard des enseignements du débat public qui s'est déroulé du 21 octobre 2009 au 28 janvier 2010, Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, a décidé de retenir le principe d'achèvement de la mise à 2x2 voies de la liaison Castres-Toulouse selon l'itinéraire RN126 par mise en concession autoroutière. Les études préalables à la déclaration d'utilité publique seront poursuivies en ce sens.

Le débat public a, en effet, permis de confirmer la nécessité de renforcer le niveau de desserte du bassin d'emploi Castres-Mazamet au regard, notamment, des investissements importants déjà consentis par les acteurs publics et privés. Il a aussi montré que le développement des dessertes ferroviaires inscrit au Plan Rail Midi-Pyrénées, ne pourra pleinement répondre aux objectifs recherchés par l'aménagement de la RN126. Même si des insatisfactions ou positions divergentes se sont exprimées au cours du débat sur l'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 126 ou sur le principe de concession, les échanges ont fait apparaître que les partisans d'un renforcement du niveau de service de la RN126 sont largement favorables à l'accélération du projet et donc au recours à la concession.

La mise en oeuvre de ce projet devra intégrer les enjeux issus du Grenelle et une attention particulière sera apportée notamment à :

- la préservation des activités agricoles en minimisant les impacts du projet,
- la préservation ou la protection des milieux naturels et des espèces par des mesures d'atténuation et de compensation adaptées,
- la préservation et la valorisation des paysages,
- la préservation et la protection de l'eau et des milieux aquatiques,
- la limitation des nuisances sonores,
- l'évaluation du bilan du projet en termes de gaz à effet de serre,
- la localisation des échangeurs et diffuseurs dans une perspective de maîtrise de l'urbanisation et de développement local,
- l'aménagement, notamment sécuritaire, de l'itinéraire de substitution.

Contacts Presse :

DREAL Midi-Pyrénées : Brigitte Poncet ☎ 05 62 30 26 33  
Préfecture de région Midi-Pyrénées : Hélène Malavaud/Virginie Avizou ☎ 05.34.45.38.31/36.17  
Préfecture du Tarn : Marie Lacan ☎ 05.63.45.62.34

Un comité de suivi sera mis en place sous l'égide du préfet de région et associera les services de l'Etat, les représentants des collectivités territoriales concernées, les représentants des milieux économiques, en particulier les agriculteurs, des représentants syndicaux, et des associations, notamment les associations de protection de l'environnement.

D'autre part, la concertation et l'information du public seront poursuivies, par l'Etat maître d'ouvrage, sous l'égide d'un garant qui sera désigné par la Commission Nationale du Débat Public.

Les études pour l'achèvement de la mise à 2 x 2 voies de la liaison Castres-Toulouse sont donc désormais relancées avec l'objectif d'une mise en service fin 2015

Contacts Presse :

DREAL Midi-Pyrénées : Brigitte Poncet ☎ 05 62 30 26 33

Préfecture de région Midi-Pyrénées : Hélène Malavaud/Virginie Avizou ☎ 05.34.45.38.31/36.17

Préfecture du Tarn : Marie Lacan ☎ 05.63.45.62.34